Révision de l'aire géographique Bourgogne [CP]

Ce matin, jeudi 6 février, Christian Paly, Président du Comité national des Appellations d'origine viticoles et Marie Guittard, directrice de l'INAO ont rencontré une délégation de viticulteurs et d'élus bourguignons.

Cette réunion avait pour objet d'évoquer la révision de l'aire géographique de l'AOC Bourgogne suite à la mobilisation des syndicats de viticulteurs bourguignons. Le Comité national des Appellations d'origine viticoles de l'INAO tient à rappeler que ce qui fait débat est une proposition des experts, cette proposition constitue un outil d'aide à la décision à la disposition du Comité national, seul compétent pour fixer le périmètre d'une appellation. Dans ce cadre-là, le Comité national n'aurait jamais entériné la sortie de secteurs aussi emblématiques que le Chablisien, le Châtillonnais et le Dijonnais et il ne le fera pas. *« Je ne serai pas le Président qui sortira Chablis de la Bourgogne »*, a affirmé Christian Paly.
Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour du Comité national qui se réunissait ce jeudi afin de renouer les liens du dialogue avec le Syndicat des vins de Bourgogne en vue de trouver des solutions au dossier de révision de l'aire géographique de l'AOC Bourgogne, révision demandée à l'INAO par l'organisme de défense et de gestion (ODG) en 2008 et en 2015.

Source URL: *https://inao.gouv.fr/cp-revision-aire-geographique-bourgogne*

List of links present in page

1. https://inao.gouv.fr/actualites/viticulture